



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2022-101

L'an deux mille vingt deux, le 23 juin à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 juin 2022

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 23
 votants : 28

OBJET :

Mise en conformité au
RGPD et externalisation du
DPO

Adhésion au contrat de
groupe du Centre de Gestion
de la Haute-Vienne

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Roland POURCHET, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Monique PLAZZI.

Roland POURCHET donne pouvoir à Francis DELORT
 Christiane BARRY donne pouvoir à Philippe SUDRAT
 Patrice DELAGE donne pouvoir à François BOISSERIE
 Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
 Monique PLAZZI donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Céline BOYARD

Rapporteur : A. HUCHET

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), qui impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L.452-40 ;

Vu la délibération n°2021-135 du 13 décembre 2021, par laquelle la Communauté de Communes a habilité le Centre de Gestion de la Haute-Vienne à négocier un contrat de groupe tendant à nous mettre en conformité avec le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) ;

Considérant que dans le cadre des dispositions du Code général de la fonction publique et notamment de l'article L.452-40, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne a par courrier informé la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat groupe pour la mise en conformité RGPD et l'externalisation du DPO ;

Considérant que le Centre de gestion a par la suite communiqué à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix les résultats de la consultation ;

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** la proposition remise par DATA VIGI PROTECTION située à Beauvais et reposant sur le devis suivant :

- 4 645 € HT pour l'étape 1 (forfait à payer l'année de mise en conformité),
- 1 100 € HT par an pour l'étape 2 (forfait récurrent) ;

- **autorise** le Président ou son représentant à adhérer au présent contrat de groupe de mise en conformité RGPD et externalisation DPO souscrit par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20220623-DC20227100224-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.